



Ministère de  
l'Ecologie, de  
l'Energie, du  
Développement  
durable et de  
l'Aménagement  
du Territoire

Délégation à la Sécurité et à la Circulation  
Routières

Sous-Direction de l'Education Routière

**B E P E C A S E R**

Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile  
et de la Sécurité Routière

# **G U I D E D E L' E X A M I N A T E U R**

**EPREUVES D'ADMISSION ET DE RATTRAPAGE**

Arche Sud  
92055 La Défense  
cedex  
téléphone :  
01 40 81 21 22  
télécopie :  
01 40 81 81 98  
mél : dscr  
@developpement  
-durable.gouv.fr

**Février 2009**

## **POURQUOI DEUX GROUPE D'EPREUVES DISTINCTES POUR**

### **L'EXAMEN DU B.E.P.E.C.A.S.E.R ?**

Le diplôme du B.E.P.E.C.A.S.E.R atteste d'une capacité professionnelle acquise au cours d'une formation spécifique et réglementée, d'une durée minimum de **630 heures**, dispensée dans des établissements agréés.

Le niveau exigé pour l'inscription est celui du diplôme national du brevet (ex : brevet des collèges).

L'examen est composé d'épreuves d'admissibilité et d'épreuves d'admission.

**Les épreuves d'admissibilité** ne portent pas sur un programme spécifique et leur préparation n'entre pas dans le cadre des **630 heures** visées ci-dessus. Elles ont pour but de vérifier que les candidats disposent d'un certain nombre de pré requis, à savoir : des qualités d'expression, des capacités d'analyse et de synthèse, de l'ouverture d'esprit, des aptitudes à communiquer et à argumenter.

**Les épreuves d'admission** ont pour but de s'assurer de l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être indispensables pour une pratique professionnelle de qualité.

A l'issue de sa formation, le candidat doit être en mesure de :

- passer avec succès les épreuves d'admission de l'examen du B.E.P.E.C.A.S.E.R.,
- former des usagers de la route, d'âge et d'aptitude différents,
- animer des séances d'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire et extra-scolaire,
- participer à des commissions ou de missions dans le cadre des politiques locales de sécurité routière.

A cet effet, des objectifs généraux de formation ont été clairement définis dans le "livret de formation des enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière" qu'il apparaît utile de rappeler ici :

- acquérir des notions de pédagogie et de psychologie liées à la conduite automobile,
- apprendre à mettre en oeuvre les principes de la pédagogie applicables à tous les apprentissages,

- savoir préparer et utiliser des progressions d'apprentissage de la conduite automobile,
- savoir utiliser les outils pédagogiques spécifiques à la sécurité routière (programme national de formation à la conduite, guide pour la formation des automobilistes, livrets d'apprentissage, dossiers thématiques...),
- connaître les composantes de la circulation et de la sécurité routières,
- acquérir des connaissances en ce qui concerne l'automobile,
- acquérir des notions de droit public et connaître les institutions concernant la sécurité routière.

**Les épreuves de rattrapage sont identiques aux épreuves d'admission.**

## **POURQUOI UN GUIDE DE L'EXAMINATEUR ?**

Le présent guide ne traite que des épreuves d'admission et de rattrapage.

Il poursuit un double objectif :

1 - **Préciser la mission respective** des examinateurs, des coordinateurs pédagogiques et du jury, tous garants du bon déroulement de l'examen.

Par l'exercice de leurs fonctions, tous engagent la responsabilité de l'Etat devant les candidats; ils doivent en conséquence veiller particulièrement à la qualité du service public et aux intérêts des candidats.

2 - Permettre aux examinateurs de bien **comprendre** le but de chaque épreuve ainsi que **le système d'évaluation** afin d'assurer la garantie de l'égalité de traitement des candidats, quel que soit le centre d'examen.

A cet effet, la présentation de chaque épreuve est accompagnée d'un rappel des textes réglementaires. Par ailleurs, pour chaque critère d'évaluation est proposée une liste non exhaustive de questions qui se veulent autant de pistes d'observation, d'éclairages utiles pour les examinateurs.

Ce guide ne doit pas être considéré comme une entité figée. Il doit pouvoir s'enrichir des suggestions émises par les coordinateurs et examinateurs en vue de favoriser la qualité et l'harmonisation des évaluations.

## SOMMAIRE

### Le rôle des différents acteurs

- Rôle des examinateurs ..... P 6
- Rôle des coordinateurs ..... P 6
- Rôle du jury ..... P 7
- Réunions préparatoires ..... P 7

### La procédure d'évaluation

- Recommandations aux examinateurs ..... P 8
- Comment établir la notation ..... P 8
- Schéma de la procédure d'évaluation..... P 9

### Les épreuves d'admission ..... P 10

- Le contrôle des connaissances ..... P 11
- La pédagogie en salle ..... P 12
- La conduite commentée ..... P 22
- La pédagogie sur véhicule ..... P 29
- Les épreuves de rattrapage ..... P 40
- Liste des ouvrages autorisés  
pendant les épreuves ..... P 41

## **RÔLE DES DIFFERENTS ACTEURS**

### **RÔLE DES EXAMINATEURS**

Les examinateurs et correcteurs des épreuves d'admission sont, dans l'exercice de leurs fonctions, chargés d'assurer une **mission de service public**.

A ce titre, ils doivent :

- respecter les procédures d'évaluation fixées par les textes réglementaires et présentées dans ce guide ;
- se conformer aux directives pédagogiques édictées par le ministère chargé des Transports en faisant abstraction des positions personnelles ;
- appliquer les consignes pédagogiques et docimologiques données par les coordinateurs et faire appel à eux en cas de difficulté ;
- appliquer les devoirs de réserve et de discrétion professionnelle en vigueur dans la Fonction Publique.

### **RÔLE DES COORDINATEURS**

Les coordinateurs nommés par le ministre chargé des Transports jouent tout au long de l'examen un rôle de **conseiller pédagogique**.

Leurs fonctions sont notamment :

- d'expliciter le cadre réglementaire et pratique de l'examen ;
- de préciser les objectifs des épreuves ;
- d'expliquer les critères de notation, les techniques d'évaluation et l'utilisation des tableaux de notation et d'observation.

A ce titre :

- . ils veillent au bon déroulement de l'examen ;
- . ils peuvent assister aux différentes épreuves et conseiller au besoin les examinateurs afin de faciliter l'harmonisation des jugements et des pratiques ;
- . ils participent au jury et assistent le président du jury dans l'application des directives pédagogiques.

## RÔLE DU JURY

### Le jury a seul compétence pour arrêter les résultats définitifs

Sous l'autorité de son président, le jury délibère et procède à un examen approfondi des notes proposées par les examinateurs avant d'arrêter les résultats définitifs.

Après avoir pris connaissance des observations portées par les correcteurs et les examinateurs, le jury peut décider de modifier une ou plusieurs notes, à l'exception de celle de l'épreuve de contrôle des connaissances (Q.C.M.) dont le caractère mathématique de la correction ne permet pas de revenir sur la note attribuée.

Le jury examine tout particulièrement le cas des candidats ayant un total de points très proche du total réglementaire ou présentant des écarts de notes importants entre les épreuves de pédagogie par exemple.

Bien entendu, il ne peut s'agir que d'examens individuels. Le jury peut opérer une péréquation des notes, c'est-à-dire procéder à un ajustement des notes en fonction de l'échelle de notation utilisée par chaque couple d'examineurs. Le seuil d'admission ne peut en aucun cas être abaissé.

Les coordinateurs donnent leur avis sur les évaluations réalisées pendant l'examen et le cas échéant sur les cas litigieux.

Ils n'ont toutefois pas voix délibérative.

Les décisions du jury sont **souveraines** et ses délibérations doivent être tenues secrètes. Seule une erreur matérielle ou le non respect des dispositions réglementaires régissant l'examen permettent éventuellement de revenir sur une décision du jury.

Le président du jury décide de la date et du mode de communication des résultats de l'examen. Sont déclarés admis à l'issue de la réunion du jury, les candidats ayant obtenu **90 points sur 180, sous réserve de ne pas avoir obtenu de note éliminatoire, c'est-à-dire une note inférieure à 7/20.**

## REUNIONS PREPARATOIRES AUX EPREUVES

Avant les épreuves d'admission, les coordinateurs animent une réunion d'information à l'intention des examinateurs, des membres du jury et des formateurs exerçant dans les établissements agréés présentant des candidats, à l'exclusion de toute autre personne, hormis les représentants de l'Administration.

La présence des examinateurs est obligatoire, sauf cas exceptionnel. Au cours de cette réunion, les coordinateurs expliquent notamment les objectifs des épreuves, les critères de notation, les consignes données aux examinateurs ainsi que le rôle respectif de chacun.

Les modalités d'évaluation peuvent être rappelées au début de chaque épreuve lors de mini réunions.

## **LA PROCEDURE D'EVALUATION**

### **RECOMMANDATIONS AUX EXAMINATEURS**

Toute situation d'examen est stressante pour un candidat. Pour que les épreuves se déroulent dans les meilleures conditions possibles, il est donc essentiel que les examinateurs soient particulièrement vigilants sur les points suivants :

- être accueillant, mettre à l'aise, adopter une neutralité bienveillante ;
- être attentif à la prestation du candidat tout au long de l'épreuve ;
- ne pas laisser transparaître ses impressions ;
- le candidat ne doit jamais ressentir de la part des examinateurs du désintérêt pour sa prestation ni d'hostilité. Chaque mot, chaque geste des examinateurs peuvent être interprétés par le candidat.
- les examinateurs ne doivent pas oublier que l'examen est constitué de plusieurs épreuves. Leur mission consiste exclusivement à observer une prestation donnée à travers des critères bien définis.
- Le jugement global appartient au jury et non pas aux examinateurs

## COMMENT ETABLIR LA NOTATION

1 **Pendant la prestation du candidat, chaque examinateur** inscrit ses observations sous forme de commentaires positifs et/ou négatifs sur la grille d'observations remise par le secrétariat de l'examen. Lorsque la place prévue pour les observations s'avère insuffisante, une feuille libre peut être utilisée et jointe à la grille «officielle».

2 **A l'issue de la prestation du candidat, chaque examinateur, séparément,** attribue une note pour chacun des critères sur la base des observations notées au cours de l'épreuve.

3 **Toujours séparément,** chaque examinateur additionne les notes qu'il a attribuées aux différents critères d'évaluation et obtient ainsi le total.

**Attention** : la pratique, consistant à attribuer d'abord une note globale que l'on décompose ensuite critère par critère, est **prohibée**. En effet, cette pratique dénature le système d'évaluation de l'examen du B.E.P.E.C.A.S.E.R. et nuit au principe d'égalité de traitement des candidats.

4 **Les deux examinateurs comparent ensuite critère par critère leurs observations,** puis les notes correspondantes. Ils doivent ensuite se mettre d'accord et attribuer une valeur commune pour chaque critère. Il n'y a pas de règle, c'est la discussion entre les deux examinateurs sur la base d'observations séparées qui permet de déterminer ces valeurs communes. Elles peuvent donc être identiques ou différentes des notes initiales d'un ou des deux examinateurs. C'est l'addition de l'ensemble des valeurs qui constitue la note commune.

5 **En cas d'écart important de notation ou d'impossibilité à trouver un accord sur une note commune,** les examinateurs doivent faire appel à un coordinateur pédagogique.

6 **Les deux examinateurs signent la grille de notation commune** et la mettent dans le dossier, accompagnée des grilles individuelles et le cas échéant de feuilles comportant des observations complémentaires. Ils remettent l'ensemble des documents au secrétariat de l'examen. Ces documents constituent le dossier d'après lequel le jury attribuera la note définitive du candidat.

## SCHEMA DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

### 1ère phase individuelle : Travail personnel

#### Pendant la prestation

- **Observation de la prestation**
- **Prise de notes** sur la grille d'observations

#### A l'issue de la prestation

- **Attribution** d'une **note** à chaque critère
- **Addition** des notes pour obtenir une **note individuelle**

### 2ème phase collective : Travail commun

#### Après la note individuelle

- **Mise en commun** des **observations**
- **Recherche d'accord** pour l'attribution d'une **note commune** pour chaque critère
- **Addition** des notes pour obtenir une **note commune qui sera proposée au jury**

**SI ECART IMPORTANT  
OU DIVERGENCE D'APPRECIATION  
⇒ COORDINATEUR**

## **LES EPREUVES D'ADMISSION**

**Les épreuves d'admission ont pour finalité de vérifier si les candidats possèdent les qualités et les compétences requises pour l'exercice de la profession.**

Elles comprennent **quatre épreuves complémentaires** qui permettent d'apprécier les connaissances des candidats, leurs qualités pédagogiques, leur faculté à commenter des situations de conduite.

Chaque épreuve est notée sur 20 points et est affectée d'un coefficient de 1 à 3.  
**Toute note inférieure à 7/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.**

## CONTROLE DES CONNAISSANCES

### Objectif de l'épreuve

**L'objectif de cette épreuve est de vérifier si le candidat connaît l'ensemble du programme et s'il sait utiliser efficacement le code de la route.**

### Déroulement de l'épreuve

Ce contrôle se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiple (**Q.C.M.**) de 40 questions. Le candidat répond en cochant la ou les réponses qu'il estime bonne(s) parmi celles qui lui sont proposées. Il utilise, à son gré, les documents *mentionnés page 43*.  
**(durée de l'épreuve : 1 heure 15 minutes).**

### Examineurs

Un enseignant de la conduite et un représentant de l'administration.

### Notation

La notation s'effectue à partir de la grille de correction type établie par le Ministère.

L'épreuve est notée sur 40 points (coef. 2). Elle est corrigée à raison d'un point en moins par réponse fautive ou incomplète à une question.

Une réponse est fautive si le candidat a entouré une ou plusieurs lettre(s) autre(s) que celle(s) fixée(s) par le corrigé.

Une réponse est incomplète si le candidat n'a pas entouré toutes les lettres énumérées par le corrigé.

La grille de correction ne peut prêter à aucune interprétation et doit être scrupuleusement respectée. Elle ne peut être modifiée qu'avec l'accord préalable du Ministère.

## PEDAGOGIE EN SALLE

### Objectif de l'épreuve

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités pédagogiques du candidat dispensant un cours devant un auditoire. Si l'approche psychologique et pédagogique est prépondérante dans cette épreuve, pour autant les contenus réglementaires ou techniques n'ont pas à être négligés.

### Déroulement de l'épreuve

Le candidat dispense un cours devant un auditoire portant sur l'une des deux thématiques tirées au sort parmi la banque de thématiques établie par le Ministère.

Le tirage au sort s'effectue à l'aide de papiers numérotés correspondant au nombre de thématiques :

Le candidat tire au sort deux numéros, prend connaissance de l'intitulé des deux thématiques correspondant aux numéros tirés au sort et arrête son choix.

**NB : Les examinateurs inscrivent sur la grille de notation du candidat le numéro du sujet qu'il aura à traiter.**

Pendant la préparation et durant le cours, *le candidat ne peut utiliser que les documents mentionnés page 43.*

Le candidat a l'entière initiative de l'organisation de sa séance et gère son temps en tenant compte des critères d'évaluation. (**Durée de l'épreuve : 55 minutes après 45 minutes de préparation**).

*Les examinateurs indiquent au candidat qu'il sera en face à face pédagogique avec l'auditoire pendant 45 minutes, qu'il bénéficiera, après la sortie de l'auditoire de la salle, de 5 minutes pour préparer l'explication de sa démarche pédagogique qui sera également d'une durée de 5 minutes. La préparation de l'entretien a lieu dans la salle d'examen. Elle est réalisée individuellement par le candidat et chacun des examinateurs.*

### Examineurs

Un enseignant de la conduite et au choix un enseignant de l'Education Nationale, un professionnel de la formation des formateurs, un psychologue agréé pour la formation des conducteurs infractionnistes. Les examinateurs peuvent être en activité ou à la retraite.

### Notation

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. 3).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

## Critères d'évaluation

Pour chaque critère, des pistes d'observations sont proposées aux examinateurs sous forme de questions. Les indicateurs de critères proposés ne sont pas exhaustifs. Ils sont donnés pour faciliter le travail d'observation et d'analyse des examinateurs et d'assurer l'égalité de traitement des candidats.

### **Relation avec l'auditoire**

Ce critère permet d'évaluer la capacité du candidat à **établir et à maintenir une relation positive** avec un groupe et avec chacune des personnes le composant. *La qualité de la communication avec l'auditoire pendant toute la prestation est évaluée à travers ce critère. En revanche, la qualité de la relation pédagogique est évaluée à travers le critère «développement du cours».*

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat se présente-t-il ? Comment ?
- S'intéresse-t-il à ses élèves ? à leur bien-être, leur confort ?
- A-t-il une attitude ouverte qui facilite la communication ?
- Est-il motivé ? intéressant ?
- Propose-t-il un cadre de relation ? Lequel ? Comment ?
- Regarde-t-il ses élèves ?
- Les écoute-t-il ? Les entend-t-il ? Les comprend-t-il ?
- Cherche-t-il à les faire s'exprimer ? Comment ?
- Comment réagit-il ? Tient-il compte des réactions des élèves ? Comment ?
- A-t-il le sens du contact avec les élèves ?
- Est-il directif ? dirigiste ? rassurant ? protecteur ? convaincant ? chaleureux ? sérieux ? sévère ? naturel ? artificiel ?
- Est-il dynamique ? agité ? calme ? amorphe ? indifférent ?
- Manifeste-t-il suffisamment d'aisance verbale ou physique ?
- Sait-il maintenir l'échange, la participation des élèves pendant tout le cours ? Comment ?
- Cherche-t-il à savoir s'il est compris ?

- Le débit de paroles est-il adapté?
- Parle-t-il assez fort ? pas assez fort ? trop fort ?
- Le débit de parole est-il adapté ?
- Ses propos sont-ils clairs ? adaptés?

### **Détermination de l'objectif**

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à **évaluer un auditoire, à déterminer un ou des objectifs pédagogiques adaptés et conformes au Programme National de Formation (P.N.F.).**

0	1	2	3
---	---	---	---

### **1 - Evaluation générale**

- Le candidat cherche-t-il à connaître ses élèves ?  
(niveau, progression, expériences de la circulation, apprentissages précédents, représentations, attitudes, connaissances et méconnaissances, centres d'intérêt, motivations, attentes, demandes, "dits" et "non-dits").
- Prend-t-il connaissance des livrets ? les commente-t-il ? Cherche-t-il d'autres indications que celles contenues dans les livrets ?

### **2 - Evaluation spécifique**

- Comment s'y prend-t-il pour connaître ses élèves ? Par :  
Une évaluation qualitative ? quantitative ? des questions ouvertes ? fermées ?  
un entretien de groupe ? des questions à la cantonade ? des exercices ?
- Quelles techniques, quels outils, quels moyens utilise-t-il pour cette évaluation de départ ?
- L'évaluation est-elle pertinente par rapport au thème imposé et au P.N.F.?
- Utilise-t-il les contenus réglementaires, techniques liés à la thématique pour construire de façon rationnelle et pertinente son évaluation ?
- Fait-il un bilan de son évaluation ? comment ? Le bilan est-il juste ? justifié ?
- Communique-t-il le résultat de ce bilan aux élèves ? Comment ?

### **3 - Détermination et choix du ou des objectifs**

- En tire-t-il un ou des objectifs pédagogiques ? des sous-objectifs ? Comment ?  
Sont-ils conformes au P.N.F.?

- Comment sont-ils présentés ?
- Le ou les objectifs sont-ils adaptés aux contenus de la thématique et à l'auditoire ?
- Répondent-ils aux demandes des élèves ? à leur besoins ? sont-ils stimulants ?
- Sont-ils définis assez tôt ou trop tardivement ?
- Le candidat propose-t-il une démarche pour atteindre le ou les objectifs : plans, exercices, bilan à venir...
- Propose-t-il un résultat attendu pour procéder éventuellement à une évaluation terminale ?
- Propose-t-il des règles pour le déroulement du cours ? une méthode ? des techniques ? des outils ? ...

**NB : Les examinateurs indiquent sur la fiche d'observations le ou les objectifs fixé(s) par le candidat.**

### **Développement du cours**

Ce critère sert à apprécier la façon dont le candidat **adapte le développement du cours** en fonction de la thématique, de l'évaluation, du ou de ses objectifs et des réactions des élèves.

0	1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---

***Ce critère noté sur 8 points comprend deux sous-critères «attitude et méthodes pédagogiques» et «maîtrise des contenus». Les examinateurs doivent réguler leur notation en attribuant 4 points maximum pour l'attitude et les méthodes pédagogiques et 4 points maximum pour les contenus.***

#### **Sous critère N° 1 : Attitude et méthode pédagogiques**

- Le cours s'appuie-t-il sur l'évaluation ?
- Poursuit-il bien l'objectif visé ? Sinon pourquoi ?
- L'objectif est-il modifié ou adapté ? Comment ? Est-ce justifié ?
- Le candidat suit-il une progression ?
- Va-t-il du plus simple au plus compliqué ? du connu vers l'inconnu ? du concret à l'abstrait ?
- Utilise-t-il des exemples, des démonstrations, des comparaisons ? des supports ? Est-ce judicieux ? adapté aux élèves ? opportun ?
- Les explications sont-elles précises ? utiles ? claires ? décomposées ? progressives ? adaptées ? concrètes ? techniques ? psychologiques ? réglementaires ?

- Fait-il des dessins, des schémas ? Sont-ils exacts ? Explicites ?
- Propose-t-il des exercices ? adaptés aux élèves ? à l'objectif ?
- Souligne-t-il les réussites ou les échecs des élèves,
- L'activité des élèves est-elle soutenue ?
- Comment l'aspect collectif du cours est-il géré pédagogiquement ?
- La démarche pédagogique est-elle adaptée à la situation d'apprentissage ?

### **Sous critère N° 2 : Maîtrise des contenus**

- Les contenus sont-ils exacts ou erronés ?
- S'appuient-ils sur l'évaluation ?
- Sont-ils adaptés à l'objectif visé ? Sinon pourquoi ?
- Sont-ils utiles à l'auditoire ?
- Si le candidat n'aborde pas tous les contenus possibles, est-ce par souci d'adapter le cours à l'objectif ou à l'auditoire, ou bien est-ce parce qu'il ne les maîtrise pas, ou pas suffisamment ?
- Les contenus réglementaires, techniques, sont-ils présentés de façon claire ? ordonnée ? structurée ? argumentée ?
- Les contenus apportent-ils une réelle plus value, une réflexion sur la sécurité routière ?
- Peuvent-ils induire des comportements sécuritaires ?
- Sont-ils concrets ?...

### **Bilan**

Ce critère sert à apprécier l'aptitude du candidat à **mesurer l'écart éventuel entre l'objectif** et le **résultat obtenu** et à **restituer l'ensemble dans une progression générale**.

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat vérifie-t-il si son ou ses objectif(s) est ou sont atteint(s) ? Sinon pourquoi ?
- L'évaluation est-elle cohérente par rapport à l'objectif ou aux objectifs fixé(s)
- Utilise-t-il "le guide pour la formation des automobilistes" pour fixer les conditions et critères d'évaluation. Sinon est-ce justifié ?

- Le résultat de l'évaluation est-il communiqué clairement aux élèves ?
- Les élèves participent-ils à ce bilan ?
- Ce bilan permet-il aux élèves de mesurer leurs progrès ou leurs difficultés ?
- Renforce-t-il les acquis par des contenus réglementaires, techniques, exacts et précis ?
- Le candidat souligne-t-il les points positifs ou négatifs ?
- Rappelle-t-il les grandes lignes du cours ?
- Replace-t-il la séance dans une progression d'ensemble ?
- Est-ce motivant ?
- Cela débouche-t-il sur d'autres objectifs pour d'autres séances de formation ?
- Est-ce une incitation à l'action ? à de nouvelles acquisitions ?
- Le bilan final intègre-t-il d'éventuels évaluations et bilans partiels ? Les prolonge-t-il ? ...

### **Explications sur la démarche pédagogique**

Ce critère permet d'apprécier les capacités du candidat **à prendre du recul sur sa pratique** et à **s'auto-évaluer**, donc son aptitude à tirer des enseignements de ses réussites ou de ses échecs afin de progresser.

A l'issue du face à face pédagogique, l'auditoire quitte la salle.

Le candidat dispose alors de 5 minutes pour préparer son entretien dans la salle d'examen. La préparation est réalisée individuellement par le candidat et chacun des examinateurs.

Ensuite, le candidat dispose de 5 minutes pour expliquer aux examinateurs ses choix en matière de démarche pédagogique et répondre à leurs questions éventuelles.

**C'est le seul moment où les examinateurs peuvent intervenir. Il convient de souligner que les examinateurs n'ont pas à interroger le candidat sur d'éventuelles erreurs de contenus réglementaires, techniques.**

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat sait-il faire le point sur sa prestation ? Est-il capable d'expliquer le déroulement de la séance ? d'en souligner les aspects positifs, négatifs ?
- Peut-il s'expliquer sur ses choix en matière de méthodes, techniques ou supports pédagogiques, sur ses changements éventuels de méthodes en cours de séance ?

- Quelles étaient ses intentions pédagogiques ?
- Quels enseignements tire-t-il de l'analyse du déroulement de la séance concernant :
  - . le choix et l'utilisation des outils, supports, techniques, méthodes,
  - . l'évaluation initiale, le(s) objectif(s),
  - . les contenus abordés,
  - . l'évaluation de fin de séance, le bilan,
  - . la motivation, la participation, l'activité des élèves...

**NB : Les examinateurs s'efforcent d'établir un véritable entretien qui ne soit ni un interrogatoire avec un flot continu de questions, ni une critique de la leçon donnée. Aucune impression des examinateurs ne doit donc transparaître.**

**Les interventions des examinateurs doivent permettre au candidat de formuler une analyse critique de sa prestation et faire part de ses impressions.**

#### Remarques générales

Les examinateurs se reportent aux dispositions définies pages 8 à 10 pour les procédures de notation.

**Ils écrivent leurs commentaires et leurs notes individuelles sur des documents séparés prévus ci-après.**

**Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant  
de la conduite automobile et de la sécurité routière  
(BEPECASER)**

Session du ..... 20 .

**Epreuve d'admission**

**PEDAGOGIE EN SALLE**

**Tableau de notation**

CRITERES DE NOTATION	NOTES									TOTAL x 3
Relation avec l'auditoire						0	1	2	3	
Détermination de l'objectif						0	1	2	3	
Développement du cours	0	1	2	3	4	5	6	7	8	
Bilan						0	1	2	3	
Explications sur la démarche pédagogique						0	1	2	3	

Noms et paraphes des examinateurs :

Note proposée : /60

Note attribuée par le jury :

/60

## PEDAGOGIE EN SALLE

Session du ..... 20..

Candidat n° .....

Intitulé de l'objectif défini : .....

TPS		POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS
	<b>RELATION AVEC L'AUDITOIRE</b>		
	<b>DETERMINATION DE L'OBJECTIF</b>  <u>Evaluation générale</u>   <u>Evaluation spécifique</u>   <u>Bilan</u>   <u>Choix de l'objectif</u>		

TPS		POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS
	<b>DEVELOPPEMENT DU COURS</b>		
	<u>Attitude et méthodes pédagogiques</u>  <u>Maîtrise des contenus</u>		
	<b>BILAN</b> - exercice d'évaluation - auto-évaluation des élèves - analyse du candidat - perspective – utilisation des documents		
	<b>EXPLICATIONS SUR LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE</b>		

**REMARQUES COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES**

## CONDUITE COMMENTÉE

### Objectif de l'épreuve

**Cette épreuve a pour objet de vérifier que le candidat est capable d'analyser des situations de conduite et d'exprimer les résultats de cette analyse dans des termes lui permettant d'enseigner la conduite, en développant notamment les techniques d'anticipation.**

### NOTA BENE

*Conduire, c'est, grâce à une vigilance suffisante, résoudre en permanence une multitude de problèmes de circulation. C'est la traduction concrète en gestes, en comportements observables, du processus mental d'élaboration de décisions de conduite fondé sur l'anticipation, c'est-à-dire la détection, l'identification et l'interprétation des indices de l'environnement, puis sur des prévisions d'évolutions possibles de la situation amenant le conducteur à anticiper.*

*Si conduire, c'est résoudre à l'avance des problèmes de circulation par un traitement de l'information du type : "je vois..., donc je pense et je prévois que..., donc je décide de... et je le fais", enseigner la conduite consiste à former l'élève à la mise en oeuvre de ce processus.*

*Pour former, il faut pouvoir expliquer et montrer. La conduite commentée permet d'expliquer et de montrer à un apprenti conducteur l'ensemble du processus mental que doit continuellement mettre en oeuvre le conducteur. Elle permet notamment de rendre plus concrètement perceptible par l'élève conducteur la partie "invisible" du processus, le "raisonnement" qui permettra une décision saine.*

*La conduite commentée est une technique pédagogique démonstrative que l'enseignant utilise pour aider l'élève à atteindre les objectifs de formation et à devenir un conducteur plus conscient, plus réfléchi. L'élève doit pouvoir la mettre en pratique directement. C'est donc une technique pédagogique active. L'enseignant demande à l'élève de dire, pendant qu'il conduit, tout ce qu'il remarque, prévoit et fait. L'élève est ainsi obligé de faire un effort pour voir et prévoir. En parlant, il prend mieux conscience des difficultés qu'il rencontre et de la manière de les surmonter. Il s'aperçoit de ses erreurs éventuelles. De son côté, l'enseignant comprend le fonctionnement cognitif de son élève.*

*Le candidat BEPECASER doit être capable de traduire en mots le processus mental d'élaboration de ses décisions avant de le traduire en actions de conduite, c'est-à-dire expliquer ce qu'il perçoit, ce qu'il prévoit, et pourquoi, avant de mettre en oeuvre sa décision.*

### ***Quelques exemples de commentaires de candidats :***

*« ... La visibilité est réduite... Je ralentis... Je reviens en troisième... C'est un virage... Je serre à droite, la route est étroite, un véhicule pourrait venir en face... ».*

*« ... La chaussée est très étroite... Une personne pousse un landau... Devant, un jeune enfant marche... Je surveille sa trajectoire même à droite, je ralentis... ».*

*« ... Des véhicules sont arrêtés au loin devant moi... La camionnette rouge derrière moi est très près. Je ralentis dès maintenant en la surveillant... ».*

*« ... A l'intersection, je vais tourner à gauche... Personne derrière, je me place... Une voiture verte arrive vite, je la laisse passer... Je passe avant la blanche... ».*

*« ... J'entre dans une rue à priorité. Oh ! Une voiture arrive bien vite à droite ! ... Il m'a vu. J'accélère... ».*

*« ... Un bus s'arrête... Je peux le dépasser... Derrière moi, une moto est encore loin... Pas de piéton (regard sous la calandre avant)... Je me rabats le plus vite possible pour laisser passer la moto...".*

*(Circulation en ville) « ... Je passe près des véhicules... Je surveille l'ouverture éventuelle des portières des véhicules... Je fais attention aux piétons qui pourraient surgir et en particulier aux enfants qui pourraient être masqués... ».*

### Déroulement de l'épreuve

Le candidat conduit le véhicule **sans instruction** des examinateurs et commente différentes situations de conduite rencontrées. Toutefois, les examinateurs peuvent :

- 1 – Indiquer une direction à suivre au départ du centre d'examen si le candidat le souhaite.
- 2 – Modifier le parcours en cours d'épreuve en indiquant une autre direction s'ils constatent un parcours et un commentaire «bachotés».
- 3 – Guider le candidat sur le parcours de retour pour assurer le respect du temps réglementaire de l'épreuve (**durée de l'épreuve : 25 minutes**).

Le commentaire doit permettre aux examinateurs de comprendre comment le candidat perçoit certaines situations de conduite et les analyses qu'il en fait. Il doit donc intégrer à la fois la perception, l'analyse et les prises de décisions du candidat dans certaines situations de conduite.

Ce commentaire peut indifféremment porter sur le véhicule, le conducteur, l'environnement, les autres usagers, la réglementation .....

### **Remarques**

***1. Tout ce qui est observable n'a pas forcément à être dit par l'élève, par exemple : « je reviens en troisième, je me place, je ralentis... ».***

***2. Les commentaires portant sur l'application de la réglementation sont parfois utiles, notamment lorsque la circulation est relativement fluide.***

***3. Certaines situations de conduite regroupent de nombreuses informations importantes qui se produisent en simultané. Dans ces cas là, la charge mentale de travail est telle que le conducteur ne peut plus décrire verbalement tout ce qui se passe. Il y a une limite à l'expression verbale pendant qu'on réalise une tâche. Le candidat ne peut en aucun cas être sanctionné s'il abandonne un commentaire pour gérer une situation complexe.***

## **Exemples :**

« ... La rue est très étroite... L'entrée de la cour est masquée à droite... Une moto arrive à vive allure... Le chien ! » (le commentaire s'arrête après l'apparition subite du chien).

(Insertion sur voie rapide) « ... La circulation est dense, la voie (d'insertion) est courte... Je peux m'engager avant le camion... Une voiture noire le dépasse, elle pourrait se rabattre... ! » (Fort ralentissement à l'avant, le candidat freine: le commentaire s'arrête).

*Le candidat a réagi de façon adaptée. Après sa réaction, le commentaire pourra reprendre pour expliquer ce qui s'est déroulé.*

## **IMPORTANT**

**En aucun cas, cette épreuve ne doit être assimilée à une épreuve de conduite personnelle ou à une épreuve du permis de conduire.** Les éventuelles erreurs de conduite personnelle peuvent être prises en compte, selon leur nature :

- sur un seul des critères d'évaluation cités ci-après, en fonction de l'origine de l'erreur,
- sur le dernier critère (« qualité de l'action »), en ce qui concerne l'utilisation rationnelle du véhicule,
- plus rarement, sur l'ensemble des critères d'évaluation cités ci-après.

**Une faute de conduite isolée ne mettant pas en cause gravement la sécurité n'entraîne pas une note éliminatoire, sauf si l'ensemble de la prestation confirme des lacunes.**

**La pertinence du commentaire est prise en compte dans les trois critères suivants : «qualité de la prise d'informations», «qualité de l'analyse», «qualité de la décision» et plus particulièrement dans les deux premiers.**

## **Examineurs**

Un enseignant de la conduite et au choix un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, un psychologue agréé pour la formation des conducteurs infractionnistes, à défaut, un enseignant de la conduite. Les examinateurs peuvent être en activité ou à la retraite.

## **Notation**

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. 1).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

## **Critères d'évaluation**

Pour chaque critère, des pistes d'observation sont proposées aux examinateurs sous forme de questions. Ces indicateurs de critères ne doivent pas être considérés comme une liste exhaustive. Ils se veulent seulement un approfondissement des critères destiné à faciliter le travail d'observation et d'analyse des examinateurs et à favoriser l'égalité de traitement de tous les candidats.

### **Qualité de la prise d'informations**

Ce critère permet de vérifier la **capacité** du candidat **à sélectionner rapidement les indices utiles**.

**La qualité de cette prise d'informations est évaluée à partir des commentaires.**

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Le candidat regarde-t-il assez loin ? assez large ? assez vite ?
- Détecte-t-il les indices lui permettant de conduire en sécurité ?
- A quel moment sont-ils signalés ? assez tôt ? tardivement ?
- Les indices retenus sont-ils pertinents ?
- Sont-ils bien identifiés ?
- Les indices pertinents autres que visuels (auditifs, tactiles...) sont-ils pris en compte ?
- Le candidat indique-t-il des indices surtout formels ? ou informels ?
- Indique-t-il des dangers lointains alors qu'il en néglige de plus immédiats ?
- Le relevé d'indices dénote-t-il une vigilance suffisamment grande portée à la circulation ? à la sécurité ?
- Les éventuelles erreurs de conduite sont-elles dues à une mauvaise détection des indices ? A une mauvaise identification des indices ?
- Les commentaires sont-ils clairs ? précis ? techniques ? vivants ?

### **Qualité de l'analyse**

Ce critère permet d'évaluer la **pertinence de l'analyse des situations**.

**La qualité de l'analyse est évaluée à partir des commentaires.**

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- L'analyse découle-t-elle de la prise d'informations ?
- Les indices sont-ils correctement interprétés en fonction de la situation ?
- L'interprétation permet-elle de prévoir des évolutions possibles de la situation ?

- L'analyse est-elle assez rapide et juste pour permettre des décisions adaptées ?
- Le candidat limite-t-il son analyse à la manipulation du véhicule ? À la signalisation ? À la réglementation ? À l'infrastructure ?
- Le candidat fait-il porter son commentaire sur les situations, la sécurité, l'aspect social de la conduite (partage de l'espace .....).
- L'analyse est-elle stéréotypée ? adaptée à la situation ? spontanée ? naturelle ?
- Fait-elle apparaître des hypothèses sur des comportements probables ou possibles ?
- Le candidat a-t-il des difficultés à traiter l'ensemble des informations dans certaines situations ? ou dans toutes les situations ?
- Les éventuelles erreurs de conduite sont-elles dues à une mauvaise interprétation de la situation ?
- Les commentaires sont-ils clairs ? précis ? techniques ? vivants ? synthétiques ? ...

### **Qualité de la décision**

Ce critère permet d'évaluer la **rapidité de décision du candidat et sa capacité à anticiper.**

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

**La qualité de la décision est évaluée à partir des commentaires, et à défaut de commentaires, à partir des comportements.**

- Le candidat fait-il preuve d'anticipation dans les décisions ?
- Ses décisions sont-elles adaptées aux indices ? aux analyses ?
- Ses décisions sont-elles tardives ?
- Ses décisions erronées sont-elles dues à des connaissances insuffisantes ? à l'émotion ? au manque d'habileté ? à l'inexpérience ?
- Existe-t-il toujours une relation entre la commentaire et la décision ?
- Le candidat hésite-t-il à prendre une décision plutôt qu'une autre malgré l'évidence ?
- Abandonne-t-il un commentaire pour prendre une décision plus pertinente ?
- Les commentaires sont-ils clairs ? précis ? techniques ? vivants ? synthétiques ? ...

## **Qualité de l'action**

Ce critère permet d'apprécier si **le candidat applique les principes de la conduite rationnelle.**

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Le candidat fait-il preuve d'anticipation dans l'action ? A bon esient ?
- Respecte-t-il les distances de sécurité (devant, derrière, latérales) ?
- Utilise-t-il correctement et avec souplesse : le volant ? la boîte de vitesses ? l'embrayage ? le frein ? l'accélérateur ?
- Les capacités du véhicule sont-elles prises en compte dans certaines situations ?
- Maintient-il des trajectoires stables et régulières en ligne droite ? dans les courbes ?
- Les contrôles et la mobilité du regard permettent-ils de tenir compte des angles morts ?
- Les contrôles et les avertissements sont-ils effectués correctement ?
- L'allure est-elle adaptée en fonction des circonstances et des limitations de vitesse en vigueur ?
- Le candidat respecte-t-il la signalisation et les règles de circulation ?
- Est-t-il courtois et tolérant à l'égard des autres usagers ?
- Les actions présentent-elles les aspects d'une conduite préventive ? ...

### Remarques générales


Les examinateurs se reportent aux dispositions définies pages 8 à 10 pour les procédures de notation.



## CONDUITE COMMENTEE

RAPPEL DE L'OBJECTIF : Cette épreuve a pour objet de vérifier que le candidat est capable d'analyser des situations de conduite et d'exprimer les résultats de cette analyse dans des termes lui permettant d'enseigner la conduite.

### OBSERVATIONS

	POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center;"><b>Qualité de la prise d'informations</b></td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 55%;"></td> </tr> <tr> <td style="height: 150px;"></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Qualité de la prise d'informations</b>						
<b>Qualité de la prise d'informations</b>								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center;"><b>Qualité de l'analyse</b></td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 55%;"></td> </tr> <tr> <td style="height: 150px;"></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Qualité de l'analyse</b>						
<b>Qualité de l'analyse</b>								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center;"><b>Qualité de la Décision</b></td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 55%;"></td> </tr> <tr> <td style="height: 150px;"></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Qualité de la Décision</b>						
<b>Qualité de la Décision</b>								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center;"><b>Qualité de l'action</b></td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 55%;"></td> </tr> <tr> <td style="height: 150px;"></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Qualité de l'action</b>						
<b>Qualité de l'action</b>								

**REMARQUES COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES**

## PEDAGOGIE SUR VEHICULE

### Objectif de l'épreuve

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités pédagogiques du candidat dispensant un cours pratique à un élève conducteur en formation initiale à la conduite automobile, filière traditionnelle de la catégorie B ou filière de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). Cet élève a suivi une formation pratique minimum de 3 heures en circulation.

Si l'approche psychologique et pédagogique est prépondérante dans cette épreuve, pour autant les contenus réglementaires ou techniques n'ont pas à être négligés.

### Déroulement de l'épreuve

Juste avant l'épreuve, le candidat tire au sort l'élève conducteur à qui il doit dispenser son cours.

*Avant le début de l'épreuve, les examinateurs indiquent au candidat qu'il sera en face à face pédagogique avec l'élève conducteur pendant 55 minutes, qu'il bénéficiera, après la sortie de l'élève conducteur du véhicule, de 5 minutes pour préparer l'explication de sa démarche pédagogique qui sera également d'une durée de 5 minutes.*

*La préparation de l'entretien a lieu dans le véhicule. Elle est réalisée individuellement par le candidat et chacun des examinateurs.*

Après avoir pris connaissance du livret de l'élève conducteur, le candidat adapte son enseignement au niveau de l'élève conducteur. Il a l'entière initiative de l'organisation de la séance et du choix de l'itinéraire. Il peut demander aux examinateurs de lui indiquer des zones de travail dont il définit lui-même les caractéristiques. **Mais en aucun cas, la prestation ne doit se faire sous guidage permanent des examinateurs.**

*Le candidat peut utiliser les documents mentionnés page 43.*

Pendant l'épreuve, il peut occuper le siège du conducteur à la place de l'élève conducteur pour faire des démonstrations.

Le candidat gère son temps en tenant compte des critères d'évaluation (**durée de l'épreuve 65 minutes**).

### Examineurs

Un enseignant de la conduite et au choix un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, un professionnel de la formation des formateurs, un chargé de mission de sécurité routière ou un intervenant départemental de sécurité routière, un psychologue agréé pour la formation des conducteurs infractionnistes.

## Notation

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. 3).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

## Critères d'évaluation

Pour chaque critère, des pistes d'observation sont proposées aux examinateurs sous forme de questions. Ces indicateurs de critères ne doivent pas être considérés comme une liste exhaustive. Ils se veulent seulement un approfondissement des critères destiné à faciliter le travail d'observation et d'analyse des examinateurs et à favoriser l'égalité de traitement de tous les candidats.

## ATTENTION

**En fonction des évaluations statique et dynamique effectuées au début de cette épreuve, le candidat peut être amené soit à travailler un ou des objectif(s) du livret d'apprentissage ou du PNF (programme national de formation), soit à procéder à l'évaluation de synthèse d'une étape ou les deux.**

En effet, les évaluations de synthèse sont des actes de formation importants; Il est normal qu'ils puissent être vérifiés à l'examen du BEPECASER dès lors que le candidat observe bien les procédures d'organisation de ces évaluations.

## Relation avec l'élève

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à **établir et à maintenir une relation positive** avec l'élève conducteur. *La qualité de la communication avec l'élève pendant toute la prestation est évaluée à travers ce critère (La qualité de la relation pédagogique est évaluée dans le critère « développement du cours »).*

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat se présente-t-il ? comment ?
- S'intéresse-t-il à son élève ? à son bien-être, son confort ?
- A-t-il une attitude ouverte ? le sens du contact ? Facilite-t-il l'échange ?
- Propose-t-il un cadre de relation ? lequel ? comment ?
- Regarde-t-il son élève quand il lui parle ?
- Est-il à l'écoute de son élève ? Le comprend-t-il ?
- Cherche-t-il à savoir s'il est compris ?

- D'un point de vue relationnel, tient-il compte des réactions de son élève ? Comment ?
- Est-il rassurant ? protecteur ? paternaliste ? Convaincant ? chaleureux ? sérieux ? sévère ? naturel ? artificiel ?
- Est-il dynamique ? agité ? inquiet ? calme ? rassurant, amorphe ? Indifférent ?
- Manifeste-t-il suffisamment d'aisance verbale ou physique ?

### **Détermination de l'objectif**

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à **évaluer un élève conducteur pour déterminer un ou des objectifs pédagogiques adaptés.**

0	1	2	3
---	---	---	---

#### **1 - Evaluation statique**

- Le candidat cherche-t-il à connaître son élève conducteur ? (niveau, progression, expériences de la circulation, apprentissages précédents, représentations, attitudes, connaissances et méconnaissances, centres d'intérêt, motivations, attentes, demandes, "dits" et "non-dits").
- Prend-t-il connaissance du livret ? le commente-t-il ? le fait-il commenter ? Cherche-t-il d'autres indications que celles contenues dans le livret ? comment ?
- Utilise-t-il le livret pour l'évaluation ? seulement le livret ?

#### **2 - Evaluation dynamique**

- L'évaluation pratique est-elle en relation avec le bilan de l'entretien ?
- Utilise-t-il les contenus réglementaires, techniques pour construire de manière rationnelle et pertinente son évaluation ?
- Le candidat fait-il un bilan général de l'évaluation ? comment ?
- Le bilan est-il juste ? justifié ?
- Communique-t-il à son élève le résultat de ce bilan ?
- L'élève conducteur participe-t-il à ce bilan ?

### 3 - Détermination et choix du ou des objectifs

- Le candidat tire-t-il de ce bilan un ou des objectifs pédagogiques ? des sous-objectifs ? Comment ? Sont-ils conformes au P.N.F. ? au livret ?
- Comment les objectifs sont-ils présentés ?
- Sont-ils adaptés au niveau de l'élève ?
- Sont-ils définis assez tôt ou trop tardivement ?
- Le candidat propose-t-il une démarche pour atteindre le ou les objectifs ?
- Propose-t-il des règles pour le déroulement du cours ? des techniques ? des exercices ? des outils ? des bilans ?..
- Propose-t-il un résultat attendu pour procéder éventuellement à une évaluation terminale ?

#### IMPORTANT

**La discussion sur le choix d'un ou de plusieurs objectifs intervient donc après une évaluation "statique" (à partir du livret et/ou de l'entretien avec l'élève) et après une évaluation "dynamique" qui infirme ou confirme l'évaluation "statique". En conséquence, le candidat peut éventuellement retravailler un objectif déjà validé dans le livret. Il lui appartiendra ensuite d'expliquer la pertinence de son choix.**

**Les examinateurs indiquent sur la fiche d'observations le ou les objectifs fixé(s) par le candidat.**

#### Développement du cours

Ce critère sert à apprécier la façon dont le candidat **adapte le développement du cours** en fonction des évaluations statique et dynamique, de l'objectif et des réactions de l'élève conducteur.

0	1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---

***Ce critère noté sur 8 points comprend deux sous-critères « attitude et méthodes pédagogiques » et « maîtrise des contenus ». Les examinateurs doivent réguler leur notation en attribuant 4 points maximum pour l'attitude et les méthodes pédagogiques et 4 points maximum pour les contenus.***

#### **L'attitude et les méthodes pédagogiques**

- Le cours s'appuie-t-il sur l'évaluation ?
- Poursuit-il l'objectif visé ? sinon pourquoi ?

- L'objectif est-il modifié ou adapté ? Comment ? Est-ce justifié ?
- Le candidat suit-il une progression ?
- Va-t-il du plus simple au plus compliqué ?
- Utilise-t-il des exemples, des démonstrations, des comparaisons ? Est-ce judicieux ? adapté à l'élève ? opportun ?
- Les explications sont-elles précises ? utiles ? claires ? décomposées ? progressives ? adaptées ? concrètes ? techniques ? psychologiques ? réglementaires ?
- Fait-il des dessins, des schémas ? Sont-ils exacts, explicites ?
- Propose-t-il des exercices ? adaptés à l'élève ? à l'objectif ? aux possibilités du terrain ?
- Laisse-t-il suffisamment d'autonomie à l'élève ?
- Est-il directif ? dirigiste ?
- Souligne-t-il les réussites ou les échecs de son élève ?
- Comment réagit-il à ses erreurs ?
- D'un point de vue pédagogique, tient-il compte des réactions de l'élève (émotivité, fatigue, charge mentale, excès ou insuffisance d'assurance ....) ?
- L'activité de l'élève est-elle soutenue ?
- La sécurité est-elle assurée ? Si oui, comment ?
- Les interventions aux doubles commandes sont-elles pertinentes ? du point de vue de la sécurité ? du point de vue pédagogique ?
- Le candidat utilise-t-il la conduite commentée ? comme outil de démonstration ? Incite-t-il son élève à la conduite commentée ? par des exercices ? comme outil d'évaluation ? Est-ce judicieux ?
- Procède-t-il à une évaluation de synthèse ? Est-elle justifiée ? Utilise-t-il le guide pour la formation des automobilistes pour la mettre en oeuvre ?
- Laisse-t-il faire l'élève ou le guide-t-il en dehors des indications de direction ?
- La durée de l'évaluation de synthèse est-elle respectée en fonction de l'étape ?
- Donne-t-il à l'élève les moyens d'évaluer ses résultats ?

## **REMARQUES RELATIVES A L'EVALUATION DE SYNTHÈSE :**

*Les examinateurs s'attacheront à vérifier si l'évaluation de synthèse est justifiée et si les évaluations statique et dynamique faites par le candidat correspondent bien au niveau de l'élève et à l'objectif général de l'étape.*

*Le candidat peut se trouver dans la situation où, normalement, il devrait procéder à une évaluation de synthèse, mais où, pour une raison très précise, il décide de travailler un autre objectif. Dans ce cas, les examinateurs peuvent accepter cette démarche, à condition toutefois que le candidat, lors du bilan avec l'élève et du bilan avec les examinateurs, justifie la ou les raisons de son choix.*

*Sur le plan pratique, si le candidat procède à une évaluation de synthèse, les résultats de l'évaluation seront notés au crayon sur le livret d'apprentissage afin d'éviter tout conflit ultérieur avec le formateur habituel de l'élève conducteur.*

### **Maîtrise des contenus**

- Les contenus sont-ils exacts ou erronés ?
- S'appuient-ils sur l'évaluation ?
- Sont-ils adaptés à l'objectif ?
- Sont-ils utiles à l'élève conducteur ?
- Les contenus réglementaires, techniques sont-ils présentés de façon claire ? ordonnée ? structurée ? Argumentée ?
- Les contenus apportent-ils une réelle plus value, une réflexion sur la sécurité routière ?
- Peuvent-ils induire des comportements sécuritaires ?
- Sont-ils concrets ?...

### **Bilan**

Ce critère sert à apprécier l'aptitude du candidat à mesurer **l'écart éventuel entre l'objectif et le résultat obtenu** et à restituer l'ensemble dans une progression générale.

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat vérifie-t-il si le ou les objectif(s) est ou sont atteint(s) ?  
Si non pourquoi ?

- L'évaluation est-elle cohérente par rapport à l'objectif ou aux objectifs fixé(s) ?
- Utilise-t-il le guide pour la formation des automobilistes pour fixer les conditions et critères d'évaluation ? Si non, est-ce justifié ?
- Le résultat de l'évaluation est-il communiqué clairement à l'élève conducteur ?
- L'élève conducteur participe-t-il à ce bilan ?
- Le bilan permet-il à l'élève conducteur de mesurer ses progrès ou ses difficultés ?
- Renforce-t-il les acquis par des contenus réglementaires, techniques, exacts et précis ?
- Le candidat souligne-t-il les points positifs ou négatifs ?
- Rappelle-t-il les grandes lignes du cours ?
- Replace-t-il la séance dans une progression d'ensemble ?
- Est-ce motivant ?
- Cela débouche-t-il sur d'autres objectifs pour d'autres séances de formation ?
- Le candidat guide-t-il l'élève conducteur ans l'utilisation de son livret ? L'invite-t-il à inscrire au crayon le résultat de son évaluation ?
- Utilise-t-il lui-même la fiche de suivi de formation de l'élève conducteur ?
- Le bilan final intègre-t-il d'éventuelles évaluations et bilans partiels ? les prolonge-t-il ? ...

### **Explications sur la démarche pédagogique**

Ce critère permet d'apprécier les capacités du candidat à **prendre du recul sur sa pratique** et **à s'auto-évaluer**, donc son aptitude à tirer des enseignements de ses réussites ou de ses échecs afin de progresser.

A l'issue du face à face pédagogique, l'élève conducteur sort du véhicule, le candidat dispose alors de 5 minutes pour préparer son entretien. Ensuite, le candidat dispose de 5 minutes pour expliquer aux examinateurs ses choix en matière de démarche pédagogique et répondre à leurs questions éventuelles.

**C'est le seul moment où les examinateurs peuvent intervenir. Il convient de souligner que les examinateurs n'ont pas à interroger le candidat sur d'éventuelles erreurs de contenus réglementaires, techniques.**

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat sait-il faire le point sur sa prestation ? Est-il capable d'expliquer le déroulement de la séance ? de souligner les aspects positifs, négatifs ?
- Peut-il s'expliquer sur ses choix en matière de méthodes, techniques ou supports pédagogiques? sur ses changements éventuels de méthodes en cours de séance ?
- Quelles étaient ses intentions pédagogiques ?
- Quels enseignements tire-t-il de l'analyse du déroulement de la séance concernant :
  - . l'évaluation initiale, le(s) objectifs
  - . les contenus abordés
  - . le choix du lieu et du moment des exercices
  - . le choix et l'utilisation des outils, supports, techniques, méthodes,
  - . la motivation, la participation, l'activité de l'élève,
  - . l'évaluation de fin de séance, le bilan...

**NB : Les examinateurs s'efforcent d'établir un véritable entretien qui ne soit ni un interrogatoire avec un flot continu de questions, ni une critique de la leçon donnée. Aucune impression des examinateurs ne doit donc transparaître.**

**Les interventions des examinateurs doivent permettre au candidat de formuler une analyse critique de sa prestation et faire part de ses impressions.**

#### Remarques générales

Les examinateurs se reportent aux dispositions définies pages 8 à 10 pour les procédures de notation.

**Ils écrivent leurs commentaires et leurs notes individuelles sur des documents séparés prévus ci-après.**

\*  
\* \*





TPS		POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS
	<b>DEVELOPPEMENT DU COURS</b>		
	<p><u>Attitude et méthodes pédagogiques sécurité</u></p> <p><u>Maîtrise des contenus</u></p>		
	<p><b>BILAN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exercice d'évaluation</li> <li>- auto-évaluation de l'élève</li> <li>- analyse du candidat</li> <li>- perspective – utilisation des documents</li> </ul>		
	<b>EXPLICATIONS SUR LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE</b>		

**REMARQUES COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES**



## EPREUVES DE RATTRAPAGE

Les candidats non admis aux épreuves d'admission dont la moyenne générale est égale ou supérieure à **8/20 (soit 72 points sur 180)** sans note éliminatoire ainsi que les candidats dont la moyenne générale est égale ou supérieure à **12/20 (soit 108 points sur 180)** avec une seule note éliminatoire sont autorisés à se présenter à des épreuves de rattrapage.

Ils se soumettent à nouveau aux seules épreuves où ils ont obtenu une note inférieure à **10 sur 20**. Pour établir les résultats définitifs de l'examen, seules sont prises en compte les notes les plus favorables aux candidats, enregistrées soit aux épreuves d'admission, soit à celles de rattrapage. Toutefois, **toute note inférieure à 7/20** obtenue à l'une des épreuves de rattrapage est éliminatoire.

## **LISTE DES OUVRAGES OU DOCUMENTS AUTORISÉS PENDANT LA PRÉPARATION DES ÉPREUVES ET PENDANT LES ÉPREUVES**

### **CONTROLE DES CONNAISSANCES**

- Le code de la route (parties législative et réglementaire) et les textes annexés au code de la route intitulés « les règles de circulation routière » et « la conduite automobile » (Editions du Journal officiel) ;
- Le code de la route en deux volumes « réglementation, infractions-sanctions » et « enseignement de la conduite » (Editions Référence).
- Le code de la route (Editions Dalloz) ;
- Le code de la route en deux volumes « enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur » (Editions La Baule) ;
- La réglementation de la circulation routière par L.LAMER (Editions La Baule).

*Ces ouvrages peuvent être accompagnés de photocopies des textes officiels parus récemment collés aux lieux et places des anciens textes ou laissés librement dans les ouvrages. Des éditions électroniques de ces textes récents sont également acceptées.*

### **PEDAGOGIE EN SALLE**

- les ouvrages autorisés pour l'épreuve de contrôle des connaissances ;
- les documents statistiques servant de référence pour l'épreuve de contrôle des connaissances ;
- le programme national de formation à la conduite ;
- le guide pour la formation des automobilistes ;
- les dossiers thématiques ;
- le Code de la conduite ;
- les livrets d'apprentissage des différentes catégories de permis de conduire.

### **PEDAGOGIE SUR VEHICULE**

- Le guide pour la formation des automobilistes (La documentation française) ;
- Le programme national de formation à la conduite (PNF) (La documentation française) ;
- Un livret d'apprentissage « B » ou « AAC » ;
- Une fiche de suivi de formation ;
- Des objets (ardoises), des maquettes (avec véhicules et panneaux en miniature), des schémas préétablis.

#### **Pour l'ensemble des épreuves :**

##### ***Sont interdits :***

- Les ouvrages ou documents comportant annotation personnelle manuscrite ou dactylographiée, sauf les références aux mises à jour.***
- Les fiches personnelles.***
- Les calculatrices.***
- Les moyens techniques de communication (téléphone portable...).***

##### ***Sont acceptés :***

***Repères, trombones, onglets de couleur, regroupant ou séparant des pages.***